

Audition du 22 novembre 2021

Edouard Geffray, directeur général de l'enseignement scolaire (DEGESCO)

La direction générale de l'enseignement scolaire élabore la politique éducative et pédagogique et assure la mise en œuvre des programmes d'enseignement des écoles, des collèges, des lycées et des lycées professionnels.

Elle est responsable de programmes budgétaires, donc de la majorité des 55 milliards de budget de l'éducation nationale.

Quels sont les dispositifs d'EMI existant aujourd'hui, et de quels dispositifs d'évaluation de l'efficacité de votre action disposez-vous ?

Le but de l'EMI est de former des citoyens libres et autonomes ; or l'autonomie suppose paradoxalement la reconnaissance de l'hétéronomie (interdépendance), la lucidité et la conscience d'une destinée partagée avec ses semblables.

L'esprit critique est ce qui le permet.

À partir du collège, l'EMI pèse principalement sur les épaules de deux professeurs seulement, le professeur documentaliste et le professeur d'histoire, ce qui nuit à sa dimension essentiellement transversale.

L'émergence des réseaux sociaux a bouleversé l'enseignement de l'EMI ; les attentats du 13 novembre par exemple sont parvenus à la connaissance des élèves par le biais des réseaux sociaux.

Aujourd'hui, aucun module dédié systématique n'est proposé par l'EMI ; certains thèmes sont proposés (ex : « enseigner avec la caricature ») ; un guide est en cours de préparation pour mettre à la disposition des professeurs dès janvier 2022 le dernier état de la recherche en matière d'EMI.

Que pensez-vous de l'idée de faire de l'EMI un enseignement distinct ?

Assez peu convaincu, car indissociable de la construction à l'exercice de la citoyenneté.

Une matière n'a pas à être disciplinarisée pour être bien enseignée.

La transformer en matière nécessiterait de créer des examens nationaux avec des horaires lourds, une préparation de concours, etc.

L'EMI est un domaine si fondamental qu'il vaut mieux que chaque professeur s'en empare.

Comment assurer le suivi et l'évaluation des compétences EMI des élèves ?

L'EMI ne bénéficie pas d'évaluation finale.

Mais l'éducation morale et civique traite souvent de sujets d'EMI, et fait l'objet d'une évaluation au brevet, bientôt au bac également.

Les compétences numériques des élèves sont en revanche évaluées par le dispositif PIX, qui remplace depuis 2019 le brevet informatique et internet (B2i) et le niveau 1 de la certification informatique et internet (C2i).) On pourrait imaginer d'y inclure un volet EMI.

Quels enjeux pour l'EMI de demain ?

Il s'agit avant tout de donner davantage de visibilité à ce domaine, de légitimité dans l'esprit du corps enseignant, de mettre en place des guides et des formations continues.